Réunion des Délégués du Personnel

Etablissement de Guyancourt
Site du Technocentre

Compte-rendu de la réunion
du Mardi 12 juin 2018

GROUPE RENAULT

THEME : REMUNERATION / CONGES / COMPLEMENTAIRE SANTE

65070 / 06.18 / 01 PERCO (CFE-CGC)

Le nombre de jours de CTI ou CTT transférables sur le PERCO est de 10 jours par an.
Le site PERCO de BNP Parisbas indique une limite le nombre de jours transférables à 6 jours par an.
Pourquoi cette limite à 6 jours ? Est-elle effective ?
Réponse : La limite est et reste à 10 jours. Merci de nous transmettre une copie de l'écran indiquant 6 jours.

65070 / 06.18 / 02 Allocation de recherche et CIFRE (SUD)

L'article L412-2 du Code de la Recherche prévoit « afin de faciliter l'accès à la formation par la recherche, des allocations individuelles spécifiques […] aux titulaires de contrats à durée déterminée couvrant la période de formation ».
La direction a répondu dans son compte rendu de février que : « L'allocation recherche est différente de la procédure CIFRE. C'est un moyen pour un doctorant de financer ses travaux de thèse. Le doctorant est salarié du rectorat de la région de l'université. Le montant de l'allocation est de 1685 € pour une allocation de recherche pure (hors heures d'enseignement) »

SUD demande :
- Si un doctorant en CDD Renault couvert par une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) peut bénéficier de cette allocation ?
- Si cette allocation recherche est en fait perçue par les autres entités (Université, laboratoires…) qui concluent une convention CIFRE avec Renault ?
- Des réponses car cette question est « En cours de documentation » depuis plusieurs mois (dont encore une fois le mois précédent).

Réponse : Le doctorant-salarié ne peut cumuler une allocation de recherche à une subvention Cifre. De plus, cette allocation de recherche qui est versée au doctorant ne peut l'être à un organisme tiers en liant ou pas avec le Cifre.

65070 / 06.18 / 03 Allocations APR/ETAM et temps partiel (SUD)

Le mois dernier (question DP SUD n°8), la direction a répondu que les Allocations Vacances et Fin d'année « dépendent du temps de travail ».

SUD demande :
- Si ces les Allocations Vacances et Fin d'année sont proratisées pour les salariés en temps partiel ?

Réponse : Les allocations vacances et fin d'année sont proratisés pour les temps partiels.

THEME : EMPLOI

65070 / 06.18 / 04 Filière 325 (SUD)

SUD demande :
- La communication de la filière 325

Réponse : Les salariés intéressés peuvent s'adresser à leur manager.

THEME : FORMATION

65070 / 06.18 / 05 Formation « Préparation à la cessation d'activité – AGIRC » (CFE-CGC)

Au vu du nombre croissant des départs à venir en DA et en retraite, la Direction a-t-elle prévu d'augmenter le nombre de formation « Préparation à la cessation d'activité – AGIRC » en adéquation avec ce nombre croissant de départs prévus afin que chaque salarié puisse suivre ces formations avant leur départ ?

Réponse : Les salariés intéressés doivent s'inscrire dans Syform.
Nous organiserons les sessions en fonction du nombre de demandeurs et de la disponibilité de l'organisme de formation.

THEME : HORAIRES VARIABLES

65070 / 06.18 / 06 Horaires variables (SUD)

Une relance a été faite aux chefs d'UET pour les dépassements des heures capitalisés danses compteurs Horaire Variable.

Sud demande :
- Soit le paiement en heures supplémentaires
- Soit la possibilité de pendre 4 jours de compensation par an, au lieu de 2 actuellement
- Soit de revoir la charge des collaborateurs

Réponse : Cela n'est pas prévu car le traitement des compteurs positifs est déterminé par les dispositions de l'accord d'Etablissement du 17 mai 2011. La charge de travail des collaborateurs doit être examinée avec le manager.

THEME : VIE DE L'ETABLISSEMENT

65070 / 06.18 / 07 Départ en DA (FO)

Pourquoi n'est-il pas possible d'avoir une simulation du salaire du salarié de départ en DA ?

Réponse : Les agences RH font des estimations en agence.

65070 / 06.18 / 08 RDV départ en DA (FO)

Pourquoi les agences RH ne prennent plus de RDV pour les salariés voulant partir en DA ? Les agences RH sont débordées n'est-il pas possible de faire avancer les dossier avec le RH de proximité ?

Réponse : Les agences RH font au mieux pour répondre aux demandes des collaborateurs. Les salariés peuvent se rendre directement en Agence RH pour les estimations, l'agence RH prend également des RDV en dehors de la plage de permanence.

65070 / 06.18 / 09 Départs en DA (CGT)

Depuis l'annonce du nouveau plan de Dispense d'Activité :
- Combien de demandes de DA ont été faites ?
- Combien de demandes de dérogations (départ avant 6 mois) ont été faites ?
- Combien de dérogations ont été acceptées ?
- Combien de dérogations ont été refusées ?

Réponse : Le nombre de départs est évalué à environ 500 personnes.

65070 / 06.18 / 10 Cantine PMR e-TCR (FO)

La moquette dans les cantines « ralenti » les personnes en fauteuil roulant. Lors des travaux pour l'e-TCR, est-il prévu de remplacer la moquette par autre chose ?

Réponse : Les moquettes sont mises en place pour limiter les risques de glissades et atténuer le bruit.
Par ailleurs, les restaurants ne sont pas dans le périmètre des évolutions e-TCR.

65070 / 06.18 / 11 Circulation cantine PMR (FO)

Les personnes à mobilité réduite ont peu de place pour circuler entre les tables dans les cantines. Peut-on prévoir des accès simplifiés et élargis pour la circulation des PMR ?

Réponse : Nous veillons à mettre en place les tables PMR justement aux places les plus accessibles et au plus près des sorties de secours.

65070 / 06.18 / 12 Places réservées cantine PMR (FO)

Il existe des tables réservées pour les PMR mais uniquement pour 2/4 personnes. Est-il possible de réserver des tables plus importantes pour que ces personnes puissent déjeuner avec tous leurs collègues ?

Réponse : Les tables PMR ne sont effectivement pas les plus grandes car le besoin n'est pas avéré (les tables PMR sont rarement occupées).

65070 / 06.18 / 13 e-TCR et Personnes en Mobilité Réduite (PMR) (SUD)

SUD demande, dans le cadre du programme e-TCR :

- Si l'accessibilité aux personnes en situation d'handicap est prise en compte ?
- S'il est prévu des salariés en fauteuil avec un rôle de pilote ?
- S'il est prévu une amélioration sur la répartition des sanitaires PMR à la Ruche et au Gradient entre les niveaux M, R et T ?
- S'il est prévu une rénovation des sanitaires PMR à la Ruche et au Gradient ?
- Si les entrées/sorties de la Ruche (niveau R) seront revues ?
- Si la sécurité sera améliorée avec des zones refuge pour PMR en cas d'évacuation ?

Réponse :

Le programme e-tcr prend bien en compte l'accessibilité aux personnes en situation d'handicap.

Nous avons impliqué la commission handicap dans la réflexion PMR. L'un de ses membres est en fauteuil roulant et son avis a été pris en compte sur le sujet.

Oui, il est prévu une amélioration sur la répartition des sanitaires PMR dans le cadre du programme e-tcr.

Oui, il est prévu une rénovation des sanitaires PMR dans le cadre du programme e-tcr.

Une étude sur ce sujet est en cours de réalisation par un bureau d'études spécialisées. Le programme e-tcr prendra en compte les propositions éventuelles de ce travail pour améliorer les évacuations et notamment celles pour les PMR.

65070 / 06.18 / 14 Commission Transport (CGT)

En réponse à de nombreuses questions relatives aux transports et déplacements, vous nous avez répondu qu'elles étaient du ressort de la commission transport. Cette commission ne s'est réunie qu'une seule fois en 2017, il y a un an.

Les élus CGT représentant les salariés demandent :

• Quand est programmée la prochaine commission transport ? Il est difficile de travailler ensemble sur des dossiers aussi importants que les déplacements avec une réunion annuelle.

Réponse : La prochaine réunion de la commission Transport du TCR se tiendra le 14 juin matin.

65070 / 06.18 / 15 Commission restauration (CGT)

En réponse à de nombreuses questions relatives à la qualité du service des cantine et des conditions de travail des salariés Elior, vous nous avez répondu qu'elles étaient du ressort de la commission restauration. Cette commission ne s'est réunie qu'une seule fois en 2017, en septembre.

Les élus CGT représentant les salariés demandent :

• Quand est programmée la prochaine commission restauration ? Il est difficile de travailler ensemble sur des dossiers aussi importants que la restauration avec une réunion annuelle.

Réponse : Le service condition de travail a été contacté par le président de la commission restauration, afin de définir une date pour première quinzaine de juillet ou septembre 2018.
Il est donc bien prévu de faire une commission restauration cette année comme les années précédentes.

65070 / 06.18 / 16 Commission locale de suivi de l'accord reconnaissance (CGT)

Au mois de mai, les élus CGT représentant le personnel vous ont posé deux questions sur l'accord reconnaissance (bilan de la campagne 2018, réclamation d'une seconde campagne pour remédier à la précipitation de la première). Vous nous avez renvoyés sur la commission locale de suivi de l'accord.

Les élus CGT représentants le personnel demandent :

• Quand est programmée la prochaine réunion de cette commission de suivi de l'accord reconnaissance ?

Réponse : La commission reconnaissance va être prochainement organisée.

65070 / 06.18 / 17 Publication de l'Avenant à l'Accord CAP 2020 (reprise de la réclamation du 23 mai 2018) (SM-TE)

Le Flash Info Social du 16 04 2018 envoyé par mail du 16 avril 2018 par la Communication Etablissements IDF, les collaborateurs sont informés d'un avenant à l'Accord Cap 2010 intitulé : « Le Groupe Renault accélère son action pour préparer les compétences de demain en France ».

Réclamation :

Constatant à la date du 11 mai 2018 (et du 7 juin 2018) que le texte signé de l'avenant n'est toujours pas publié sous Déclic, les délégués du personnel membres du SM-TE demandent la publication immédiate de l'avenant à l'Accord Cap 2020.

Réponse : L'avenant à l'accord CAP2020 est en ligne.

65070 / 06.18 / 18 Publication du Bilan social de GUYANCOURT pour 2017 (reprise de la réclamation du 23 mai 2018) (SM-TE)

Renault publie dans MA VIE@RENAULT les bilans sociaux, celui de Renault SAS et de ses établissements, dont celui de Guyancourt. Renault rappelle que : « Le Bilan social est un support public, destiné à l'interne comme à l'externe ».

Or, à la date du 11 mai 2018 (et du 7 juin 2018), seuls les bilans sociaux de 2014, 2015 et 2016 sont publiés.

Réclamation :

Constatant à la date du 11 mai 2018 (et du 7 juin 2018) que les bilans sociaux de 2017 ne sont toujours pas publiés sous Déclic, les délégués du personnel membres du SM-TE demandent leur publication immédiate.

Réponse : Le bilan social est en ligne. Voici le lien : http://intranet.renault.com/etablissements-idf/technocentre-3/regles-et-politiques/bilan-social/

65070 / 06.18 / 19 Publication du bilan social (SUD)

SUD demande :

- La publication sur l'Intranet du bilan social Renault sas 2017

Réponse : La demande a été remontée au service compétent.

65070 / 06.18 / 20 Négociation sur la nouvelle organisation du dialogue social (SM-TE)

Le Flash Infos RH du 29 mai 2018 informe les salariés de la négociation portant sur « une nouvelle organisation du dialogue social » à l'issue de la deuxième réunion tenue le 29 mai, il précise que : « La direction de Renault s.a.s. propose de mettre à disposition des organisations syndicales des moyens humains, financiers et de communication qui dépassent les obligations liées à la nouvelle Loi », et annonce une prochaine réunion prévue le 12 juin 2018 sans préciser si elle sera la dernière ou non.

Réclamations :

 Les délégués du personnel membres du SM-TE attachés au principe de l'indépendance syndicale vis-à-vis de l'employeur, demandent, dans la ligne de nos réclamations des réunions DP du 6 février et du 23 mai, que Renault renonce à vouloir financer les organisations syndicales quelles qu'elles soient.

 Les délégués du personnel membres du SM-TE demandent que, dès la signature de l'accord entrainant sa validité, le texte soit publié sous Déclic sans attendre une réclamation des délégués du personnel membres du SM-TE.

Réponse : Ces réclamations ne sont pas de la compétence de cette instance.

65070 / 06.18 / 21 Assiette de fruits au Arceaux (SUD)

Depuis plusieurs mois, les assiettes de fruits coupés ont disparu de la cantine des Arceaux.

SUD demande :

- pourquoi ces assiettes de fruits ont disparu
- le retour des assiettes de fruits aux Arceaux

Réponse : Nous n'avons pas mis fin aux assiettes de fruits. Elior est simplement victime de son succès avec les beaux jours, malgré des assiettes de melon supplémentaires. Le service Elior va mettre tout en œuvre pour répondre à la demande.

65070 / 06.18 / 22 Temps partiel (FO)

Pourquoi les temps partiels ne sont pas pris en compte dans SDA automatiquement ?

Réponse : le système de transmission de BPU vers SDA n'est pas paramétré en ce sens.

65070 / 06.18 / 23 Escalier en travaux depuis des mois (FO)

Pourquoi une partie des escaliers amenant à la médiathèque et aux restaurants des rotondes est toujours fermée ? Quand sera-t-il de nouveau ouvert entièrement aux salariés ?

Réponse : Cette problématique a été récemment traitée sur une rare fenêtre météo favorable pour le faire . La zone a été réouverte.

65070 / 06.18 / 24 Hublot porte (FO)

Est-il possible de mettre des hublots plus bas sur les portes pour que les personnes à mobilité réduite puissent voir et être vu ? Est-il également possible de mettre des hublots sur les portes amenant aux escaliers ?

Réponse : Nous remontons la suggestion au service compétent.

65070 / 06.18 / 25 Maintenance des ascenseurs (CGT)

Nous constatons régulièrement des problèmes de fonctionnement des ascenseurs, ce qui entraine des attentes pour avoir un ascenseur et peut être peu rassurant pour les utilisateurs quant à la sécurité des ascenseurs. Les Délégués du Personnel CGT souhaitent savoir :

• Comment est assurée la maintenance des ascenseurs ?

• Quelle est la fréquence de vérification du bon fonctionnement des ascenseurs ?

Réponse : La maintenance est assurée par ENGIE avec en sous-traitance le constructeur d'ascenseurs KONE. La fréquence de visite préventive est à 6 semaines.

65070 / 06.18 / 26 Consommables toilettes (CGT)

Depuis quelques semaines, les salariés nous remontent fréquemment des problèmes d'approvisionnement de consommables dans les toilettes (Papier toilettes, essuie-mains, savon). Les Délégués du Personnel CGT demandent :

• Qui est en charge de l'approvisionnement central des consommables pour les toilettes ? Renault ou PEI ?

• Quelle est la cause de ces problèmes d'approvisionnement ?

• S'il n'y a pas de problèmes d'approvisionnement constatés, de mettre tout en œuvre pour que les toilettes soient régulièrement approvisionnées. Et en particulier, de demander à PEI d'embaucher du personnel supplémentaire pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes travaillant sur le site.

Réponse :

PEI gère pour Renault les approvisionnements, via son panel de fournisseurs (principalement Elis).

Les causes de ces problèmes d'approvisionnement sont les suivantes :

1.Pannes machines chez le fournisseur entrainant des ruptures d'approvisionnement. Gestion de crise assurée par PEI, avec :

- **Mise en place de navettes pour approvisionner le site**
- **Priorisation de la distribution à réception des lots.**

2.Fréquentation du site (résidents + visiteurs) : le redimensionnement du contrat a été réalisé en lien avec Elis.

65070 / 06.18 / 27 Parking CE (FO)

Pourquoi avoir modifier le circuit pour repartir du CE rocade ? En effet, les salariés doivent traverser tout le parking attenant, ce qui fait croiser tous les piétons sortants/rentrants entre parking et l'enceinte TCR. Il y a donc plus de risque d'accident.

Réponse : Effectivement, cette demande a été formulée par le CE afin de sécuriser la montée/descente des enfants lors des voyages CE, éviter la circulation en double sens et pour sécuriser le parcours sportif.

En conséquence, la circulation autour du CE a été modifiée car des personnes stationnaient autour du CE et, à plusieurs reprises, les bus n'ont pu ressortir car bloqués par des véhicules stationnés sur la partie colorisée en rouge. Idem pour des livreurs du CE.

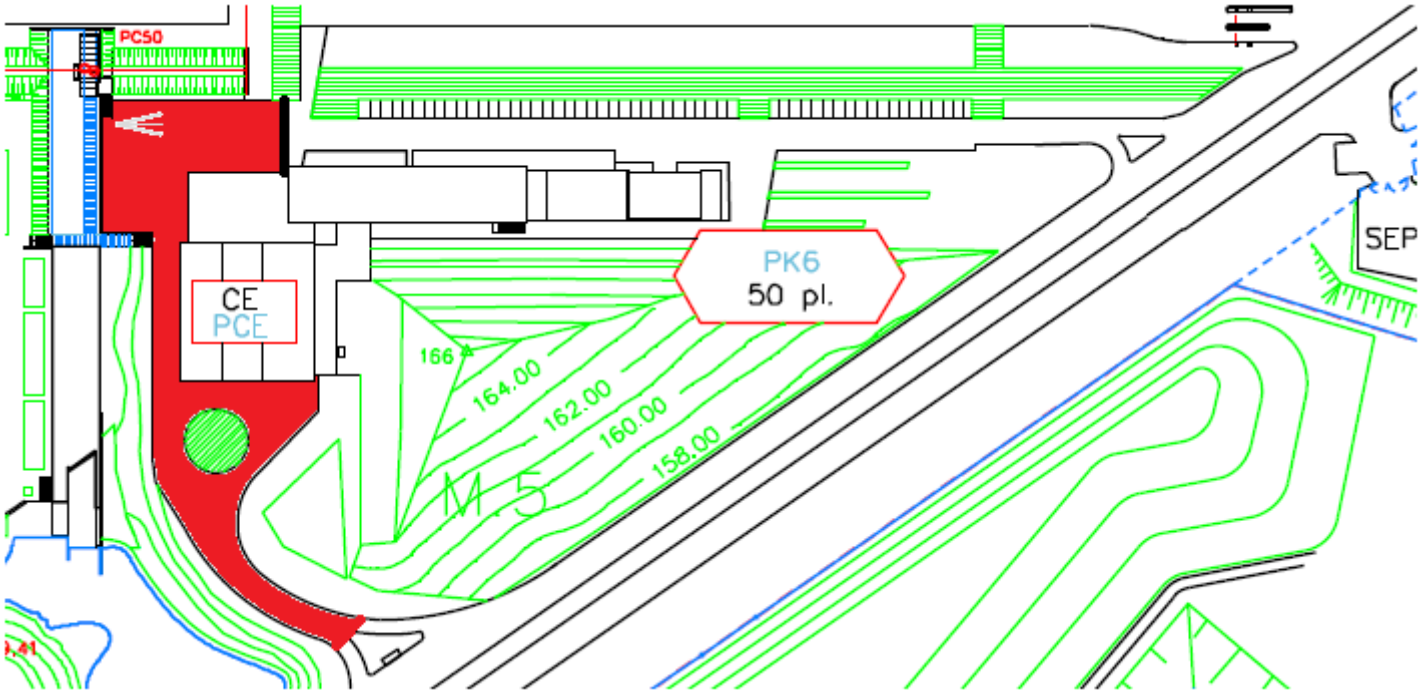

65070 / 06.18 / 28 Attribution de place de parking pour femmes enceintes (CGT)

• Quelles sont les règles d'attribution d'une place de parkings pour une femme enceinte ?

• S'il n'y a plus de places disponibles, quelles sont les mesures mises en place pour permettre à une femme enceinte d'obtenir une place à proximité de son bureau ?

Réponse : Les femmes enceintes doivent prendre rendez-vous avec leur médecin du travail référent. Le médecin donnera son appréciation et jugera de la nécessité ou pas d'attribuer une place.

Si cette demande est formulée et qu'il n'y a plus de place, l'entreprise fera le nécessaire pour répondre à la préconisation du médecin.

65070 / 06.18 / 29 Voitures de Pool Taxi (CGT)

Les salariés constatent qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir un véhicule Pool Taxi pour partir en mission. Les Délégués du Personnel CGT demandent :

• Combien de voitures sont disponibles sur le site par bureau de Pool Taxi ?

• Quel est le taux moyen d'occupation des véhicules ?

• Les véhicules de prêt réservés aux salariés en mission au Technocentre, sont-ils pris sur les véhicules du Pool Taxi ?

Réponse : L'éventuel manque de disponibilité de véhicules sur les pools taxis du Technocentre est un sujet très récent et ponctuel.

Il est dû principalement à l'immobilisation de certains véhicules pour passage en atelier après- vente (concernés par une Opération Technique de Sécurité).

Depuis le début de l'année, les seuls refus de prêt que nous avons enregistrés au TCR concernent principalement la semaine 23. Nous mettons tout en œuvre auprès de notre atelier APV afin de traiter ces véhicules en priorité pour qu'ils puissent réintégrer les pools.

Voici concernant les deux premières questions :

	Taux d'utilisation / Taux de disponibilité						
	mars-18		avr-18		mai-18		
	Taux d'utilisation	taux de disponibilité	Taux d'utilisation	taux de disponibilité	Taux d'utilisation	taux de disponibilité	**Nb de véhs**
GRADIENT	89%	11%	83%	17%	91%	9%	165
RUCHE	76%	24%	76%	24%	82%	18%	463
RUCHE (Prêts à la jurnée)	57%	43%	58%	42%	65%	35%	40
BREUIL	58%	42%	63%	37%	76%	24%	80

Concernant la troisième question, merci de nous préciser de quels salariés il s'agit.

65070 / 06.18 / 30 Sécurité en cas d'intervention sur les parkings (SUD)

Mardi 5 Juin vers 15h40, l'intervention d'une entreprise paysagiste sur le parking des 60 Arpents bloquait la moitié de l'allée principale sur sa longueur. Cela obligeait les usagers du parking à emprunter en contre-sens les allées intermédiaires, ainsi qu'une allée principale en sens interdit.

Certains automobilistes qui sortaient à cette heure ont évité de justesse des télescopages avec d'autres véhicules qui se déplaçaient dans le bon sens de circulation.

Cette situation est anormale et source d'accident. Amis nous comprenons également les difficultés de nos collègues prestataires à intervenir sur les parkings du Technocentre alors que ceux-ci sont saturés.

SUD demande :

- En cas d'intervention d'entretien de ce type dans les parkings, que les lieux soient sécurisés par des balisages rappelant le sens de circulation provisoire, afin que la circulation et le travail des collègues prestataires puissent se faire en toute sécurité.

Réponse : Lorsque des travaux impactent les voiries du TCR, un balisage et si besoin des déviations doivent être mis en place. Une procédure existe sur le TCR pour tous travaux nécessitant une/des coupure(s) de voirie (plan, mesures à prendre, etc…).

Lorsqu'une situation telle que celle décrite ci-dessus est cependant constatée, les résidents doivent contacter le PC de sécurité afin que les agents de sécurité interviennent pour aider à la circulation ou rajouter si besoin du balisage.

65070 / 06.18 / 31 OPEN IT (CGT)

A la question, du mois de mai, sur la désinstallation du logiciel Open It et le plan d'action associé, vous nous avez répondu : « En cours de documentation ».

Les élus CGT représentant le personnel renouvellent leurs demandes :

• Quel est le plan d'action et le délai d'exécution mis en place par le service compétent pour désinstaller cette application jugée inutile ? Nous demandons que ce plan d'action soit mis en œuvre très rapidement.

Réponse : L'action de désabonnement en masse des utilisateurs a bien été réalisée. Après vérification, il reste encore des abonnés que nous sommes en train de désabonner.

65070 / 06.18 / 32 Adresses mail externes (CGT)

On voit apparaître des adresses mails comme « @partner.magna.com ».

• Y-a-t-il une différence de contrats avec les « renexter » et les « extern » ?

Réponse : Les adresses « @partner.magna.com » sont les adresses du personnel de Magna, Renault n'a aucune action à ce niveau.

Il n'y a pas de différence entre les adresses -renexter et -extern (-extern devant normalement remplacer les renexter depuis 2 ans environ).

65070 / 06.18 / 33 Station d'accueil PC ACE2 (CGT)

Les nouveaux PC portables ACE2 sont plus petits et plus légers que les PC ACE1. Cela pose un problème d'ergonomie au poste car les supports disponibles sur SAER ne sont compatibles qu'avec les PC ACE1 et donc les collègues se penchent pour travailler et certains commencent à avoir des tendinites.

Les salariés demandent que soient rapidement mis à disposition des supports compatibles avec les PC portables ACE2 en remplacement des anciens.

Réponse : L'ergonomie des postes renvoie à plusieurs choses (écran fixe en plus, support pour surélever le PC quand on est à son bureau, etc.). Mais aussi à certains équipements annexes (ex : clavier fixe, etc…).

Les stations d'accueil ne sont pas homologuées.

Elles n'auraient par ailleurs aucune incidence sur la position de travail du collaborateur, car elles ne modifient pas la position de la machine sur le bureau.

Sur ACE2, les collaborateurs ont pu choisir entre trois modèles de postes et 50% des collaborateurs ont opté pour un écran 15' bien que plus lourd et plus encombrant.

65070 / 06.18 / 34 Changement des conditions de mission longue durée (CGT)

Les salariés devant partir en mission longue durée (+ de 6mois) ont appris que les règles allaient changer à partir du 1er juillet, avec en particulier la disparition du statut de commuteur et des conditions de départ moins avantageuses. De plus, les salariés dont la mission est en cours, ont également appris qu'ils perdraient le statut de Commuteur à partir du 1er juillet.

Face l'émotion provoquée cette annonce, les salariés veulent savoir :

• Pourquoi ce changement de règles n'a pas été annoncé largement ?

• Pourquoi les règles ont-elles changé ?

• Pourquoi ce changement de règles s'applique-t-il aux salariés déjà en mission longue durée ?

Dans tous les cas, les salariés concernés par ce changement (qu'ils soient en mission ou qu'ils s'y préparent) réclament :

• La non-application de ce changement de règles et la conservation du statut de Commuteur,

• La version française du document « Expatriation Policy Guide » pour plus de transparence,

• La mise à disposition du document « International Transfer Policy » dans MaVie@Renault, en version française et anglaise.

Réponse : Il n'est pas prévu de modifier le package pour les commuters en cours en date du 1er juillet.

Le guide en ligne sera revu en conséquence. Nous avons bien noté la demande de traduction.

65070 / 06.18 / 35 Salariés Nissan (CFE-CGC)

Pouvez-vous nous indiquer le nombre de salariés Nissan détachés au Technocentre ?

Suivent-ils un cursus d'intégration à la culture française ? Quelles sont les formations suivies ?

Réponse : Il existe une formation : understanding the French culture et un parcours langue française pour les étrangers (au plan de formation).

65070 / 06.18 / 36 Jour des réunions des représentants du personnel (CFE-CGC)

Quand les dates des réunions des représentants du personnel sont décalées, est-il possible de les positionner un autre jour que le mercredi. En effet, le mercredi est le jour le plus souvent choisi pour effectuer du télétravail ou comme jour non travaillé.

Réponse : Nous avons pris en compte votre demande et nous nous efforcerons de veiller à effectuer, lorsque cela est possible, un report de réunion sur un autre jour que le mercredi.

65070 / 06.18 / 37 Location 3B : reprise de la question 65070 / 04.18 / 34 du 11 avril 2018 (CFE-CGC)

Les contrats de loc3B stipulent :

1 :

° LA DURÉE ET LA PÉRIODE DU CONTRAT DE LOCATION ET LE KILOMÉTRAGE	Durée (1) : **9 mois** Kilométrage (2) : **20 000 km** (1) Tolérance > ou < à 1 mois : restitution à 8 ou 10 mois (2) Tolérance 2 000 km > : jusqu'à 22 000 km

2 : « Lors de la restitution du véhicule, une tolérance de 2000 km est accordée en dépassement de la durée inscrite aux conditions particulières de location ».

D'après ce contrat, un salarié peut restituer un véhicule à 8 mois et 22 000km sans pénalité? Le confirmez-vous ?

Réponse de la Direction : En cour de documentation

Nouvelle question CFE-CGC : Pouvez-vous nous communiquer le retour de votre documentation sur ce sujet ?

Réponse de la Direction : En cour de documentation

Réponse : Nous avons répondu à la question le mois dernier.

65070 / 06.18 / 38 Location 3B : reprise de la question 65070 / 04.18 / 34 du 11 avril 2018 (CFE-CGC) et de la question 65070 / 05.18 / 41 du 23 mai 2018 (CFE-CGC)

Les contrats de loc3B stipulent :

1 :

° LA DURÉE ET LA PÉRIODE DU CONTRAT DE LOCATION ET LE KILOMÉTRAGE	Durée (1) : **9 mois** Kilométrage (2) : **20 000 km** (1) Tolérance > ou < à 1 mois : restitution à 8 ou 10 mois (2) Tolérance 2 000 km > : jusqu'à 22 000 km

2 : « Lors de la restitution du véhicule, une tolérance de 2000 km est accordée en dépassement de la durée inscrite aux conditions particulières de location ».

D'après ce contrat, un salarié peut restituer un véhicule à 8 mois et 22 000km sans pénalité? Le confirmez-vous ?

Réponse de la Direction : En cour de documentation

Nouvelle question CFE-CGC : Pouvez-vous nous communiquer le retour de votre documentation sur ce sujet ?

Réponse du 23 mai 2018 : Les tolérances mentionnées dans le contrat de location 3B sont un avantage réservé aux cadres 3B.

Ces dispositions n'existent pas dans les contrats de location longue durée grand public.

Ces tolérances sont fonction des conditions contractuelles de base à savoir 9 mois et 20 000 km.

La tolérance de 2000 km signifie que le client peut restituer son véhicule avec 22 000 km à 9 mois, sans frais.

La tolérance d'un mois signifie que le client peut restituer son véhicule à 8 ou 9 mois sans frais selon le kilométrage contractuel attendu.

Nouvelle question CFE-CGC : D'après votre réponse, un salarié peut restituer un véhicule à 8 mois et 22 000km sans pénalité. Le confirmez-vous ?

Réponse : Il faut se rapprocher du service location 3B.

65070 / 06.18 / 39 CR du CE du 26 avril 2018 (SM-TE)

Le Flash'Info social du 4 mai 2018 publie un compte-rendu du Comité d'établissement qui s'est réuni le jeudi 26 avril 2018. Ce compte-rendu présente trois sujets, dont :

 « Information et consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi pour l'établissement Renault Guyancourt », mais sans communiquer sur le résultat de la consultation,

 « Projet d'évolution de l'organisation de la direction HSE (Hygiène – Sécurité – Environnement » en indiquant que « Le projet a été voté par 13 votes pour et 2 abstentions », sans préciser l'appartenance syndicale des élus ayant voté pour ni de ceux qui se ont abstenus.

Réclamation :

Les délégués du personnel membres du SM-TE remercient la Direction d'établir un compte rendu des séances du Comité d'établissement et de le communiquer aux salariés en publiant un Flash'Info social, d'autant que les élus du CE représentant pourtant les salariés s'abstiennent de le faire. Les délégués du personnel membres du SM-TE demandent à la Direction de Guyancourt :

 pour toute consultation et tout vote, que les résultats des consultations soient publiés dans le Flash'Info social avec la mention de l'appartenance syndicale des élus,

 pour la réunion du 26 avril 2018 (Consultation sur la politique sociale … et vote portant sur le projet d'évolution …), quels ont été les votes des élus ?

Réponse : Cette communication est bien prévue et il s'agissait là d'un oubli.

HSE : 13 pour (7 CFE-CGC, 4 CFDT, et 2 CGT) POUR et 2 absentions (SUD)

Politique Social : 11 pour (7 CFE-CGC et 4 CFDT) et 4 CONTRE (2 CGT et 2 SUD)

65070 / 06.18 / 40 Entretien des panneaux syndicaux (SM-TE)

Certains panneaux syndicaux du Technocentre vieillissent mal. Par exemple, celui situé à l'entrée du restaurant Botanique

Réclamation :

Les délégués du personnel membres du SM-TE demandent une révision générale et un nettoyage des panneaux syndicaux du Technocentre par les services compétents, et notamment une remise en état de celui situé au Botanique (panneau attribué au SM-TE).

Réponse : Nous allons nous rendre sur place pour visualiser la situation.

65070 / 06.18 / 41 Locaux syndicaux (SUD)

L'accès aux locaux syndicaux situés au bâtiment Logistique est confidentiel.

SUD demande :
- Une signalétique de l'accès aux locaux syndicaux depuis l'intérieur du Technocentre (exemple le long de l'allée piétonne de la rue De Dion-Bouton)
- Le remplacement du panneau situé à gauche de l'entrée RDC de la Porte 1 (voir photo jointe)
- L'installation d'un panneau marqué « Locaux syndicaux » à la Porte 1 du bâtiment Logistique

Réponse : Nous nous rapprochons de la DISG.

65070 / 06.18 / 41 Vestiaires insuffisants et inadaptés (SUD)

Les douches et les vestiaires du Technocentre sont sous dimensionnés et très mal aérés (exemple : Avancée RDC 4C).

SUD demande :
- d'augmenter le nombre de vestiaires et de douches sur le Technocentre
- d'augmenter le nombre de séchoirs pour les serviettes et les vêtements
- de mettre à disposition des lavabos adaptés et à l'extérieur des bâtiments pour éviter de salir et de propager la boue à travers les locaux (exemple : pour pouvoir nettoyer ses chaussures après un footing).

Réponse : La demande a été remontée au service conditions de travail.

65070 / 06.18 / 42 Permanence ACE2 (SUD)

Les personnes affectées à la permanence pour le passage à ACE2 sont dans une salle fermée sans aération, salle Jules Guesde connecteur 6A niveau mezzanine.

SUD demande :
- Que les conditions de travail des collègues affectés à la permanence ACE2 puissent se faire correctement
- La mise à disposition d'un local adapté pour les salariés de la permanence ACE2

Réponse : Cette question n'est pas de la compétence de cette instance mais du CHSCT.

65070 / 06.18 / 43 Certification Well Building Standard du e-TCR (SUD)

La direction a publié sur l'Intranet un article sur le programme e-TCR et sa certification « WELL Building Standard » :
http://intranet.renault.com/etablissements-idf/post/18445/2018/05/le-'well'-au-coeur-du-programme-e-tcr/
Cette certification est assez floue.

SUD demande :
- Quel est le contenu de la certification « WELL Building Standard » ?
- Où trouve-t-on le contenu de la certification « WELL Building Standard » ?
- Quel est le contenu de la certification « WELL Building Standard » ?
- Où trouve-t-on l'évaluation « WELL Building Standard » du e-TCR ?

Réponse : WELL est un référentiel de certification des bâtiments centré sur la santé et le bien-être des occupants. Développé par Delos Living, société de conseil spécialisée dans la santé et le bien-être dans le bâtiment, ce référentiel est administré par l'International WELL Building Institute (IWBI) et certifié par le GBCI (organisme certificateur).

WELL permet une approche complète et holistique de la santé et du bien-être des occupants au sein des bâtiments et se développe autour de 7 thématiques : air, eau, alimentation, lumière, activité physique, confort et l'esprit.

Le contenu du référentiel est en accès libre sur le site internet : https://www.wellcertified.com/en/explore-standard

Les 7 thématiques se déclinent au travers de 100 critères, organisés de la manière suivante :

- **Pré-requis : éléments fondamentaux du confort et de bien-être, correspondant aux prérequis du référentiel ;**
- **Optimisations : éléments de conception, technologies, stratégies, protocoles qui optimisent la prise en compte du confort et du bien-être.**

La certification du Connect aura lieu dans le courant de cette année.

Nous commencerons à préparer la certification du TCR dans les prochains mois.

65070 / 06.18 / 45 Commuters (SUD)

La direction a mis en place un statut « commuters » pour les salariés du Technocentre qui partent en mission à l'étranger, avec un contrat RNGM (Renault Nissan Global Management, filiale basée en Suisse).

SUD demande :
- Le nombre de salariés du Technocentre ayant un contrat RNGM (commuters)
- Le nombre de salariés du Technocentre expatriés
- La différence entre le statut commuter et expatrié
- Est-ce que le statut du commuter a changé : nombre de retours en France financés, montant du salaire et des primes … ?
- Où peut-on trouver les dispositions associées au statut de commuter sur l'Intranet ?

Réponse : Les informations utiles sont disponibles dans les données sociales transmises au CE.

Commuter n'est pas un statut mais un package mis en place pour les collaborateurs qui partent sans leur famille. Ce package disparait au 1er juillet sauf sur quelques destinations sensibles où Renault ne recommande pas l'accompagnement par la famille.

A compter du 1er juillet, les packages sont simplifiés et les conditions de prise en charge sont unifiées notamment pour l'accompagnement familial ouvert plus largement.

Il n'y a pas de retour imposé aux commuters en cours de transfert.

La politique actuelle est à disposition dans mavie@renault.

65070 / 06.18 / 46 Semaine 39 et la Ryder cup (FO)

Le service Event a envoyé ce message :

« Vous avez réservé un amphi à la date du 24 septembre, or cet événement se déroulera en même temps que la Ryder Cup. Cela pourrait être assez problématique pour vous car il sera compliqué pour les régisseurs ainsi que pour les résidents d'accéder au TCR suite aux restrictions d'accès et aux limitations des places de parking. Par conséquent, nous vous invitons à déplacer votre événement à une autre date, avant le 24 ou après le 28 septembre.

Nos consignes sont de prévenir les résidents qui ont réservé des amphis du 24 au 28 septembre à cause des restrictions.

Il y aura à priori sur le site du TCR de nombreuses restrictions d'accès et des limitations sur les parkings. Les régisseurs auront du mal à venir sur le site, ce qui rendra le montage des salles compliqué, et les résidents ainsi que les visiteurs auront probablement du mal à se garer. C'est pour cette raison qu'il serait préférable de décaler votre événement. »

Quelle est la position officielle de la direction sur cette semaine de travail ? Quand va-t-elle communiquer sur le sujet ?

Réponse : La circulation sera extrêmement difficile sur l'ensemble de la semaine et les accès au site très limités.

C'est pourquoi, afin d'assurer au mieux la continuité de l'activité, il est fortement recommandé d'éviter d'organiser tout évènement rassemblant du monde au Technocentre en semaine 39, de privilégier des solutions de travail à distance : télétravail, travail sur un autre site Renault, missions à l'extérieur…

Une information à destination des secteurs et des métier générateurs de flux routiers (camions, bus…) ou à destination des correspondants communication a d'ores et déjà été diffusée.

Des informations auprès des managers et des salariés sont prévues dans les semaines et mois qui nous séparent de cet évènement.

65070 / 06.18 / 47 Télétravail (FO)

Les salariés en télétravail peuvent-ils bénéficier d'un écran déporté ? SI oui quelle est la démarche à effectuer ?

Réponse : Il faut faire la demande à la hiérarchie.

65070 / 06.18 / 48 Vote en ligne ou procuration au AG du 15 juin 2018 de Renault (CFE-CGC)

Pour donner procuration pour l'AG du 15/6, les salaries ont reçu ce mail malheureusement erroné pour les salaries détenteurs d'actions sur le FCPE l'accès est erroné (Accès 4 au lieu de Accès 2). La CFE-CGC demande a la Direction de retransmettre un mail adéquat.

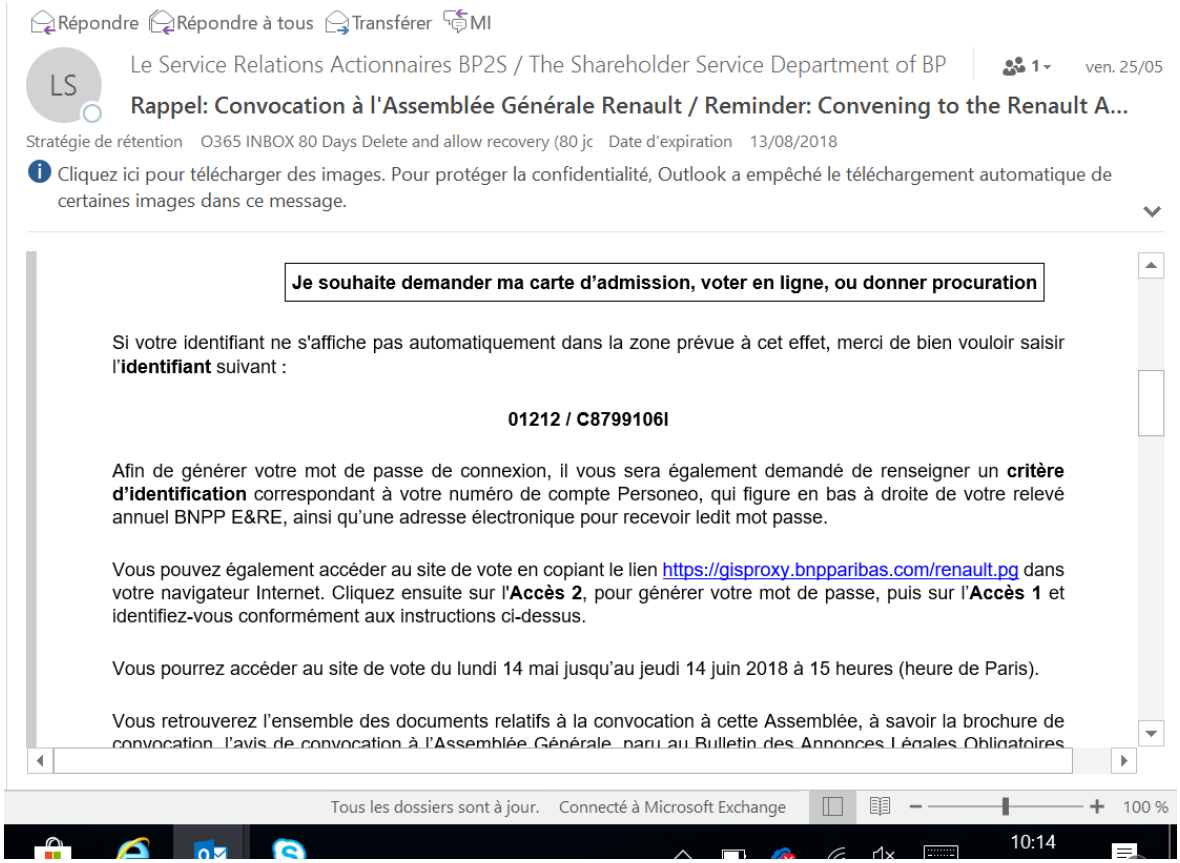

Répondre Répondre à tous Transférer MI

LS Le Service Relations Actionnaires BP2S / The Shareholder Service Department of BP 1 ven. 25/05

Rappel: Convocation à l'Assemblée Générale Renault / Reminder: Convening to the Renault A...

Stratégie de rétention O365 INBOX 80 Days Delete and allow recovery (80 jc Date d'expiration 13/08/2018

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

Je souhaite demander ma carte d'admission, voter en ligne, ou donner procuration

Si votre identifiant ne s'affiche pas automatiquement dans la zone prévue à cet effet, merci de bien vouloir saisir l'**identifiant** suivant :

01212 / C8799106I

Afin de générer votre mot de passe de connexion, il vous sera également demandé de renseigner un **critère d'identification** correspondant à votre numéro de compte Personeo, qui figure en bas à droite de votre relevé annuel BNPP E&RE, ainsi qu'une adresse électronique pour recevoir ledit mot passe.

Vous pouvez également accéder au site de vote en copiant le lien https://gisproxy.bnpparibas.com/renault.pg dans votre navigateur Internet. Cliquez ensuite sur l'**Accès 2**, pour générer votre mot de passe, puis sur l'**Accès 1** et identifiez-vous conformément aux instructions ci-dessus.

Vous pourrez accéder au site de vote du lundi 14 mai jusqu'au jeudi 14 juin 2018 à 15 heures (heure de Paris).

Vous retrouverez l'ensemble des documents relatifs à la convocation à cette Assemblée, à savoir la brochure de convocation, l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

Tous les dossiers sont à jour. Connecté à Microsoft Exchange 100 %

10:14

Réponse : Après vérification auprès de BNP Paribas Securities Services, il y a 2 types de connexions pour les porteurs de parts :

- **S'ils sont uniquement porteurs de parts, ils doivent se connecter à Planetshares My Proxy pour accéder à Votaccess.**

- **s'ils ont reçu un email de convocation, le lien renseigné dans le mail amène au site qui est pré-rempli et la connexion se fait via l'accès 2 pour générer un mot de passe et se connecter via l'accès 1.**
- **s'ils ont reçu une lettre de connexion, ils devront cliquer sur l'accès 4 pour s'identifier et recevoir leur mot de passe et se connecter via l'accès 1.**

- **S'ils sont porteurs de parts mais aussi détenteurs d'actions au nominatif, l'accès à Votaccess se fait via Planetshares. Ils devront voter 2 fois, une fois pour leurs actions et une fois pour leurs parts de FCPE.**

Si vous disposez de la liste des personnes ayant essayé de se connecter sans y arriver, nous restons à votre disposition pour la transmettre à BNP Paribas Securities Services.

THEME : METIERS

65070 / 06.18 / 49 Une nouvelle réorganisation est-elle prévue pour la Direction Informatique Renault (DIR) ? (SM-TE)

Une rumeur circule au Technocentre qu'un CCE aurait été convoqué en mai 2018 pour une Information/Consultation portant sur une réorganisation de la DIR.

Réclamations :

Les délégués du personnel membres du SM-TE demandent confirmation de cette rumeur.

Si un CCE a bien été informé et consulté en mai 2018 sur une réorganisation de la DIR, les délégués du personnel membres du SM-TE demandent :

 Quel est le plan de communication pour informer les salariés concernés ?

 Quels ont été les positionnements des élus du CCE avec mention de leurs syndicats d'appartenance.

Réponse : Le CCE a été informé de ce sujet le 25 mai 2018, et les CHSCT et CE concernés du Siège et de Guyancourt seront prochainement consultés.